Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) E-learning

SECTEUR BANQUES ET ASSURANCES

INFORMATIONS

DURÉE
40 minutes

MODALITÉS D'INSCRIPTION*
- Module disponible en location
- Module disponible à l'achat
- Personnalisation du contenu sur demande

ACCESSIBILILTÉ DU MODULE
- Ordinateur ou tablette
- Connexion Internet

LANGUES
Français

RÉDACTEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Les acteurs assujettis au titre de l'article L.561-2 du Code monétaire et financier
- Direction générale, direction commerciale, juridique
- Responsables juridiques, conformité, contrôle interne, risques, compliance
- Assureurs, bancassureurs, courtiers
- Toute personne en contact avec les clients au sein d'un établissement financier
- Toute personne en charge de l'élaboration et de l'exécution des procédures de lutte contre le blanchiment

PRÉREQUIS
- Aucun

OBJECTIFS
- Respecter les principales obligations et les responsabilités correspondantes
- Identifier les attentes des autorités compétentes et les sanctions encourues
- Se mettre à jour des dernières évolutions réglementaires françaises, européennes et internationales en comprenant les enjeux associés
- Interpréter les procédures appliquées en interne par son organisation

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Accompagnement personnalisé par les experts via la plateforme d'apprentissage
- Fiche de synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

INTRODUCTION
- Contexte et acteurs du LCB-FT
- Notions clés

IDENTIFICATION ET CLASSIFICATION DES RISQUES (DE LA CLASSIFICATION À LA CARTOGRAPHIE)
- Comprendre la classification des risques à mettre en place
- Evaluation des risques à identifier en priorité

MESURES DE VIGILANCE ADAPTÉES AU RISQUE IDENTIFIÉ
- Obligation de vigilance à l'entrée en relation (modulée selon le risque) et
- vigilance constante
- Affectation du niveau risque : opération clef du dispositif
- Mesures de vigilance renforcées

CONTRÔLES DES OBLIGATIONS LCB-FT
- Identification des signaux d'alerte
- Mise en place de mesures de contrôle
- Obligations déclaratives
- Obligation de conservation des données

QUIZ DE CONNAISSANCES
- Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez-nous directement : contact@callimedia.fr
Retrouvez ici tout le catalogue KPMG ACADEMY : www.callimedia.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76 34 08889 34

CALLIMEDIA, SAS au capital de 503 700 €
SIRET 509 623 385 000 10 - RCS Montpellier 509 623 385 - APE 7311 Z
Siège social : Callimedia, 1 Chemin de Borie, Parc de Bellegarde Bât. "A" - 34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : +33 (0)4 67 02 10 00
E-mail : contact@callimedia.fr

* Connexion valable un an après signature du contrat